

Déclaration liminaire

Comité Social d'Administration (CSA)

Du 26 juin 2025

LE HAVRE, le 26 juin 2025,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA,
Chers collègues,

Nous nous réunissons aujourd'hui dans le cadre de ce CSA de repli, faisant suite au boycott légitime par l'**UFAP UNSa Justice**, de la séance initialement prévue le 5 juin 2025.

Ce boycott n'était pas un caprice, ni une posture syndicale stérile. Il était l'expression d'un profond ras-le-bol face à un fonctionnement défaillant de cette instance, privé des éléments indispensables à un travail constructif.

Aujourd'hui, nous avons enfin reçu l'ensemble des documents en lien avec les points portés à l'ordre du jour, ce qui nous permettra d'aborder les débats avec le sérieux et la rigueur qu'exige la situation actuelle.

Car, il faut le dire sans détour : cette dernière est alarmante. Et si certains préfèrent détourner le regard, nous, à l'**UFAP UNSa Justice**, avons choisi de ne pas baisser les yeux.

Ces dernières semaines, nous avons alors alerté publiquement, à plusieurs reprises, sur une gestion désorganisée, parfois même méprisante, et sur une détérioration flagrante des conditions de travail des personnels.

Le 11 juin 2025, le directeur interrégional s'est même déplacé devant l'urgence de la situation.

Il est vrai que nos prises de parole dérangent. Il est vrai que notre langage direct bouscule. Mais que celles et ceux que cela irrite sachent une chose : nous ne sommes pas là pour plaire, mais pour défendre les personnels, de tous corps et de tous grades, avec détermination et sans concession. **Nous ne reculerons ni devant les menaces voilées, ni devant les tentatives de discrédit menées par ceux qui, confortablement installés dans leurs certitudes, refusent toute remise en question. Peut-être à cause de leur égo surdimensionné !**

Nous devons aussi évoquer un fait particulièrement grave : l'usage abusif et illégal de la vidéoprotection à des fins de surveillance du personnel. Oui, un cadre semble avoir pris l'initiative de se livrer à une traque constante des agents, scrutant leurs faits et gestes via les

caméras. Cette pratique est non seulement moralement inacceptable, mais aussi juridiquement répréhensible.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est très claire sur le sujet : ***"Les dispositifs de vidéosurveillance doivent avoir un objectif légal et légitime, tel que la protection des biens et des personnes, à titre dissuasif ou pour identifier les auteurs de vols, de dégradations ou d'agressions. Ils ne peuvent, en aucun cas, conduire à placer les employés sous surveillance constante et permanente."***

Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Président, de faire cesser immédiatement ces agissements, de rappeler formellement la réglementation en vigueur à l'ensemble des responsables, et de faire preuve de la plus grande fermeté à l'égard de ceux qui s'autoriseraient à la contourner. Ces dérives portent atteinte à la dignité des agents et participent à un climat délétère et anxiogène.

Dans ce même esprit, nous vous rappelons que chaque membre de l'encadrement a une mission claire : soutenir les personnels, les accompagner, les protéger. Et non pas abuser de son autorité ou se livrer à des comportements autoritaristes, qui sapent la confiance, minent l'ambiance de travail et alimentent un profond sentiment d'injustice.

Or, force est de constater qu'à plusieurs niveaux, cette même personne a choisi d'exercer son autorité non pas comme un levier de cohésion, mais comme un outil de pression. Cette manière de faire est intolérable, contre-productive, et contraire aux principes fondamentaux du service public.

Pendant ce temps, il y a toujours autant de trous sur les feuilles journalières et c'est toujours « la merde » dans les services... Et, personne ne s'en préoccupe !

L'**UFAP UNSa Justice** ne tolérera pas ces dérives. Nous accompagnerons, soutiendrons et défendrons tous les agents victimes d'injustices, de pressions ou de décisions arbitraires. Nous ne laisserons personne être isolé ou écrasé dans un silence complice.

Notre présence ici aujourd'hui n'est pas passive. Nous attendons des réponses, des engagements, mais surtout des actes concrets. Il ne suffit plus de promettre. Il est temps d'agir.

Car, sans un changement profond de cap, sans un retour à une gestion humaine, respectueuse des personnels et conforme aux règles de la fonction publique, c'est la paix sociale qui continuera de se détériorer au sein de notre établissement.

Forts de ces exigences, nous abordons l'ordre du jour avec la volonté de dégager des solutions concrètes et durables, au service de toutes et tous.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**
Les membres du CSA du Centre Pénitentiaire du HAVRE